

Conseil Municipal du Mardi 13 avril 2022

à 18 heures 30

Madame Karen Simonin excusée, donne pouvoir à Monsieur Jean-Luc PECORINI Maire de Bossey

Madame Ingrid Madoeuf excusée, donne pouvoir à Monsieur Bruno VERDONNET Conseiller Municipal

1°/ Finances :

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2021 qui laisse apparaître un excédent global de clôture de 2 421 972.07€

Présente le compte de gestion 2021 établi par la trésorerie identique au compte administratif : le compte de gestion est adopté par 14 pour 1 abstention.

Fonctionnement	Année 2021
Dépenses de l'exercice	2456371.27
Recettes de l'exercice	2546847.01
Résultat de l'exercice	90 475.74
Excédent 2020 reporté	461612.02
Excédent global de Fonct	552 087.76
Investissement	
Dépenses de l'exercice	191704.21
Recettes de l'exercice	1496730.51
Résultat exercice	1305026.30
Excédent 2020 reporté	564858.01
Excédent global clôture	1869884.31
Excédent global 2021	2 421 972.07

Le compte administratif est adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire présente ensuite le budget primitif 2022 au Conseil Municipal qui l'adopte : il est très sensiblement le même que celui de 2021 : (la commission des finances s'est réunie le 07 avril dernier : il s'équilibre de la façon suivante :

Dépenses de Fonctionnement : 1 507 960 €

Recettes de Fonctionnement : 1 507 960 €

Dépenses d'investissement : 2 339 777 €

Recettes d'investissement : 2 339 777 €

Comme décidé lors de la réunion du 07 avril dernier les taux d'imposition sont reconduits.

Foncier Bâti taux 16.93 % produit 340 632 €

Foncier non Bâti 22.22 % produit 4 333 €

Le problème des ordures ménagères route de Collonges (lotissement Noyer) est également évoqué. Il s'agit d'une compétence de la Communauté de Communes du Genevois.

Bossey le 14 avril 2022

Le Maire

Jean-Luc PECORINI

